

# EN **FO**RCE POUR NOS RETRAITES

#21SEPTEMBRE

Dans un système universel de retraite à points, le risque est grand d'une baisse mécanique du montant des retraites et pensions.



**Mathieu**  
né en 1961  
employé dans  
une entreprise privée  
système actuel



son fils **Mathias**  
né en 1990  
employé dans  
la même entreprise  
système à points

commence à 22 ans  carrière continue (ni chômage, ni temps partiel)  retraite à 64 ans

Sa pension représente  
**73 %**  
de son dernier salaire



Sa pension représentera  
**56 %**  
de son dernier salaire

Source : collectif @nosretraites  
illustrations : Freepik



**Jules**  
né en 1961  
employé au SMIC  
toute sa carrière  
système actuel



son fils **Julien**  
né en 1990  
employé au SMIC toute  
sa carrière, même entreprise  
système à points

commence à 22 ans  carrière continue (ni chômage, ni temps partiel)  retraite à 64 ans

Sa pension représente  
**82 %**  
de son dernier salaire



Sa pension représentera  
**65 %**  
de son dernier salaire

Source : collectif @nosretraites  
illustrations : Freepik



**Marie**  
née en 1961  
fonctionnaire de catégorie B  
dans une administration  
système actuel



sa fille **Maryam**  
née en 1990  
fonctionnaire de catégorie B  
dans la même administration  
système à points

commence à 22 ans  carrière continue (ni chômage, ni temps partiel)  retraite à 64 ans

Sa pension représente  
**64 %**  
de son dernier salaire



Sa pension représentera  
**54 %**  
de son dernier salaire

Source : collectif @nosretraites  
illustrations : Freepik



**Manon**  
Professeur des écoles  
célibataire et sans enfant.  
Tous les trimestres cotisés  
système actuel



**Margot**  
Professeur des écoles  
célibataire et sans enfant.  
Tous les trimestres cotisés  
système à points

43 ans de carrière  carrière continue

Sa pension de retraite  
brute mensuelle est de  
**2804 €**



Sa pension de retraite  
brute mensuelle sera de  
**1771 €**

Source : FNEC FP FO  
illustrations : Freepik

## LES RÉFORMES DES RETRAITES DEPUIS 1993

### 1993 - BALLADUR

Passage de 37,5 ans à 40 ans pour le privé.  
Calcul sur les 25 meilleures années au lieu de  
10 pour le calcul du salaire de référence

### 2003 - FILLON

Alignement du public sur le privé.  
Allongement de 40 à 41,5 ans

### 2010 - WOERTH

Report à 62 ans de l'âge légal de départ à  
la retraite.  
Report de 65 à 67 ans de l'âge d'annulation  
de la décote

### 2014 - TOURAINE

Augmentation de la durée de cotisation de  
41,5 à 43 ans (génération 73)

**13H30 RENDEZ-VOUS À DUROC  
POUR LE DÉPART DE LA MANIFESTATION**

LIGNES **M 10 13**

**À L'ISSUE DE LA MANIFESTATION :  
RASSEMBLEMENT PLACE DENFERT-ROCHEREAU  
AVEC LES INTERVENTIONS D'YVES VEYRIER,  
ROBERT VERTENEUIL (PRÉSIDENT DE LA FGTB - BELGIQUE),  
DOMENICO PROIETTI (SECRÉTAIRE CONFÉDÉRAL UIL - ITALIE)**

# RASSEMBLEMENT À PARIS, LE 21 SEPTEMBRE !